

Cayenne, le 14 décembre 2023

La prime de Noël sera versée par la Caf à partir du 15 décembre

Aucune démarche n'est nécessaire : le versement se fera automatiquement aux bénéficiaires qui ont perçu le rSa (revenu de solidarité active) au titre du mois de novembre ou décembre 2023.

Les comptes bancaires seront crédités à partir du 15 décembre pour les allocataires ayant un droit versé en novembre. Ceux qui ont un droit ouvert en décembre seront payés début janvier 2024.

Cette année, le montant de la prime est revalorisé de 35% pour les personnes seules avec enfants à charge.

Ainsi pour une personne seule avec 1 enfant en 2022, le montant était de 228,68€, en 2023 il sera de 308,72€.

Pour savoir si cette prime a été versée, 3 services sont à disposition :

- Le site caf.fr, espace « Mon compte » ou l'appli
- Le serveur vocal **3230** Service gratuit
prix appel
- Les bornes interactives Caf

Attention aux possibles tentatives de phishing (hameçonnage) qui pourraient avoir lieu autour du paiement de cette prime.

La Caf ne vous demande jamais de communiquer vos coordonnées bancaires par mél ou message : ne répondez jamais à genre de message, et informez la Caf si vous en recevez, afin que ses services de lutte contre la fraude puissent agir.

En 2022, près de 26 000 bénéficiaires ont perçu la prime de Noël en Guyane, pour un montant de 6,5 millions d'euros

